

La confiance  
ça se mérite

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT

# LCL EMISSIONS

## Rapport Annuel 2018

# Sommaire

1. Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 .....	3
2. Rapports du Commissaire aux Comptes .....	26
3. Déclaration du Directeur Général .....	52

---

# 01

## Rapport• du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Rapport de gestion
- Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LCL EMISSIONS sur les comptes au 31 décembre 2018

### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018

LCL EMISSIONS a pour activité principale l'émission de titres obligataires. Au cours de l'exercice, LCL EMISSIONS a poursuivi son activité d'émission de titres<sup>1</sup> pour le réseau LCL en France.

Le montant nominal total en circulation au 31 décembre 2018 s'élève à 2,62 milliard d'euros. L'échéance résiduelle moyenne des titres en circulation est d'environ 5 ans.

<sup>1</sup> titres bénéficiant de la garantie du Crédit Lyonnais - LCL.

### COMPTE DE RESULTAT

Le **résultat d'exploitation** au 31 décembre 2018 ressort avec une perte de 11 760 milliers d'euros contre une perte de 7 743 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Les produits d'exploitation sont nuls, les charges d'exploitation s'élèvent à 11 760 milliers d'euros.

Ces charges comprennent principalement :

- les commissions de placement pour 7 485 milliers d'euros contre 4 595 milliers d'euros au 31 décembre 2017,
- les commissions de gestion pour 2 324 milliers d'euros contre 1 944 milliers d'euros au 31 décembre 2017,

- les commissions de garantie pour 1 769 milliers d'euros contre 1 138 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Le **résultat financier** est un produit de 12 155 milliers d'euros contre un produit de 8 205 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Il se compose principalement de :

- produits financiers, dont les intérêts courus ou reçus sur les instruments à terme (swaps de performance) et les dépôts à terme pour 36 501 milliers d'euros,
- charges financières, dont le résultat de cessions des actifs de couverture et les charges courues ou payées sur les instruments à terme, pour 24 346 milliers d'euros.

Le **résultat courant avant impôts** au 31 décembre 2018 est un produit de 395 milliers d'euros contre un produit de 462 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Le poste **impôts sur les bénéfices** s'élève de 123 milliers d'euros contre 143 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Le **résultat net** est un bénéfice à 272 milliers d'euros contre un bénéfice de 319 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

## BILAN

Au 31 décembre 2018, le total de bilan s'établit à 3 120 millions d'euros (1 682 millions d'euros au 31 décembre 2017).

### Les postes de l'actif

L'actif du bilan au 31 décembre 2018 se compose essentiellement :

- de placement court terme de trésorerie pour 490 300 milliers d'euros,
- des actifs de couverture des titres obligataires émis par LCL Emissions pour 2 627 395 milliers d'euros (dont 367 milliers d'euros d'intérêts courus),
- de produits à recevoir sur les swaps pour 1 796 milliers d'euros,
- des sommes disponibles en banque pour 428 milliers d'euros,
- des acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés pour 120 milliers d'euros.

**Les postes du passif**

Le passif du bilan est principalement composé des éléments suivants :

- des emprunts obligataires pour 3 111 811 milliers d'euros (dont intérêts courus pour 30 milliers d'euros),
- du poste fournisseurs et factures non parvenues pour 4 341 milliers d'euros,
- de la provision pour impôt sur les sociétés pour 123 milliers d'euros,
- des capitaux propres, qui s'établissent à 3 473 milliers d'euros au 31 décembre 2018:

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	Affectation du résultat 2017	Mouvement de la période	31/12/2018
Capital social	2 225			2 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0			0
Réserve légale	37	16		53
Réserves statutaires et contractuelles	0			0
Autres réserves	0			0
Report à nouveau	620	303		922
Résultat de l'exercice	319	-319	272	272
Provisions règlementées	0			0
Distribution de dividendes	0			0
Versement de dividendes	0			0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3 201</b>	<b>0</b>	<b>272</b>	<b>3 473</b>

Le capital social est divisé en 139 063 actions de 16 euros de valeur nominale.

## DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2018, il est proposé d'affecter 13 595,51 euros à la réserve légale qui s'élèvera alors à 66 931,44 euros et 258 314,73 euros en report à nouveau, celui-ci s'élèvera après cette affectation à 1 180 526,04 euros.

Nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

## HORS BILAN

Au 31 décembre 2018, des instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un total de 2 626 481 milliers d'euros et sont composés de swaps de performance pour 2 622 067 milliers d'euros et de swaps de taux pour 4 414 milliers d'euros.

Le poste « engagements de garantie reçue » s'élève à 3 111 783 milliers d'euros.

## INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D441-4.

(en milliers d'euros)	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées						120						0
Montant total des factures concernées TTC	0	0	4 342	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,00%	0,00%	47.17%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>(B) Factures exclues du A relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclus						0						0
Montant des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	> 30 jours						>30 jours					

## **EVENEMENT IMPORTANT POSTERIEUR AU 31 DECEMBRE 2018**

Il n'y a pas d'événement important postérieur à l'arrêté du 31 décembre 2018 à signaler.

## **PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

LCL EMISSIONS poursuivra le développement de son activité d'émission de titres obligataires en 2019.

Certains facteurs de risques peuvent affecter la capacité de LCL EMISSIONS à honorer ses obligations relatives aux titres émis dans le cadre de son programme d'émission. Ces facteurs sont décrits dans le prospectus de base des titres visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ils concernent principalement les risques de crédit, de contrepartie et de marché, LCL EMISSIONS utilisant tout ou partie du produit des émissions de titres pour acquérir les actifs de couverture.

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

LCL Emissions ne détient pas de titre de filiales et participations.

## **CONTROLE DE LA SOCIETE**

Amundi Finance détient 99,9% des actions.



## CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement significatif de méthode n'a été apporté au mode de présentation des comptes.

## PRINCIPE DE COUVERTURE DES EMISSIONS

La composante optionnelle du coupon sur les émissions fait l'objet systématiquement d'une couverture soit par un actif de même nature, soit par un dérivé répliquant cette rémunération.

## RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2018 12	31/12/2017 12	31/12/2016 12	31/12/2015 12	31/12/2014 12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	2 225 008	2 225 008	2 225 008	2 225 008	2 225 008
Nombre d'actions					
- ordinaires	139 063	139 063	139 063	139 063	139 063
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	394 735	461 981	786 567	253 632	-87 065
Impôts sur les bénéfices	122 825	142 899	249 814	42 748	
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions					
Résultat net	271 910	319 082	536 753	210 884	-87 065
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION EN EUROS</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,96	2,29	3,86	1,52	-0,63
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,96	2,29	3,86	1,52	-0,63
Dividende attribué					

<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale					
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)					

## **INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES**

Depuis l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017, l'obligation de produire une information sociale, environnementale et sociétale imposée aux filiales par l'article L.225-100-1 ne s'applique plus dès lors que leur société mère fournit ces informations dans son rapport consolidé de gestion pour l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation.

## PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne et la gestion des risques de LCL Emissions s'inscrivent dans le cadre du dispositif du groupe Amundi.

Le champ du contrôle interne ne se limite pas aux procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières.

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce dispositif comporte toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux réglementations, contrats et autres engagements applicables,
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi répond notamment aux dispositions prévues par le Code monétaire et financier (article L. 511-41), l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Règlement Général de l'AMF et les textes relatifs à la gouvernance d'entreprise, émis notamment par l'Autorité bancaire européenne et le Comité de Bâle.

Il est en outre structuré de façon cohérente avec les principes édictés par Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole, avec pour finalité d'assurer une approche consolidée des risques dans le cadre du contrôle exercé par le Groupe actionnaire majoritaire.

Ces référentiels externes sont complétés de chartes, normes et procédures internes propres à Amundi dans les domaines de contrôle des risques, y compris informatiques et comptables, de contrôle de conformité et d'audit interne.

Ce dispositif de contrôle interne s'applique de manière homogène à l'ensemble des entités du Groupe Amundi (hors joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire) et couvre l'encadrement et la maîtrise des activités ainsi que la mesure et la surveillance des risques. Le dispositif mis en œuvre par Amundi est décliné et adapté par les différentes fonctions et filiales en fonction de leurs spécificités notamment au regard de leurs obligations réglementaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation au regard du profil de risque du Groupe.

## **1. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne**

### **a. Principes fondamentaux**

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur les principes fondamentaux suivants :

- une information systématique du Conseil d'Administration portant sur l'encadrement des risques, le suivi des limites accordées, les activités et les résultats des contrôles mis en œuvre par les différentes composantes du dispositif de contrôle interne ainsi que les incidents significatifs ;
- une implication directe de la Direction Générale dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- une couverture exhaustive des activités et des risques ;
- une définition claire des responsabilités, une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle au travers de délégations formalisées et mises à jour.

Il s'appuie schématiquement sur deux principaux piliers :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : risques financiers, risques opérationnels (traitements opérationnels, information comptable et financière, systèmes d'information), risques juridiques et risques de non-conformité ;
- un dispositif de contrôle comprenant des contrôles permanents réalisés directement par les entités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et un contrôle périodique mis en œuvre par l'Inspection.

### **b. Pilotage du dispositif**

Le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne de LCL Emissions.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur le contrôle permanent de premier niveau, le contrôle permanent de second niveau assuré par les fonctions Risques et Conformité et pour partie par la fonction Sécurité s'agissant du système d'information et le contrôle périodique exercé par l'Inspection. Il couvre l'ensemble du Groupe en France et à l'international à l'exception des *joint-ventures* dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire.

Le Comité de Contrôle Interne, co-présidé par le Directeur d'Amundi en charge de la Division Business Support et Contrôle et le Représentant de l'Inspection générale du groupe Crédit Agricole, actionnaire majoritaire d'Amundi, s'assure de la cohérence, de l'efficacité et de l'exhaustivité du dispositif de contrôle interne et coordonne les activités de Contrôle Périodique, de Contrôle Permanent, de Contrôle des Risques et de Contrôle de la Conformité. Il est composé également du Directeur des Risques, du Directeur de la Conformité, du Directeur de la Sécurité et du Directeur de l'Inspection d'Amundi. Il se réunit deux fois par an.

Le Comité est chargé de :

- faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre ;
- procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée Amundi et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des résultats ;
- prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne ;
- suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes ;
- décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les reportings d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management au sein de l'entité.

### **c. Rôle de l'organe délibérant**

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne, notamment en approuvant le présent rapport du Président relatif notamment aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

### **d. Rôle de l'organe exécutif**

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

### **e. Contrôle interne consolidé**

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du groupe Amundi s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, pour ce qui concerne LCL Emissions, le groupe Amundi effectue une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ses filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

#### **• Dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité**

Le Groupe Amundi a renforcé son dispositif de connaissance des clients (« KYC »).

Le dispositif de lutte anti-corruption déployé dans l'ensemble du Groupe a fait l'objet d'une certification « ISO 37001 ».

Le dispositif de gestion des conflits d'intérêts a été adapté comme suit :

- une Charte de Déontologie boursière a été rédigée ;

- une politique de restriction de détention de titres Amundi dans les portefeuilles gérés pour compte de tiers et pour compte propre a été mise en place ;
- la cartographie des conflits d'intérêts a été mise à jour.

- **Dispositif de contrôle périodique**

La démarche suivie par l'Inspection d'Amundi a fait l'objet d'un processus d'assurance et d'amélioration continue de la qualité.

- **Contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information**

En matière de cyber sécurité, des tests d'intrusion ont été réalisés, tout au long de l'année, par une société externe spécialisée, tant en interne qu'en externe. Ces tests font systématiquement l'objet d'un bilan et des mesures sont prises lorsque des incidents sont identifiés

- **Plan de continuité d'activité**

Au cours de l'année 2018, des tests PSI et PRU ont été menés sur le PCA d'Amundi.

- **Dispositif spécifique de contrôle interne de l'information comptable et financière**

Amundi a poursuivi en 2018 des actions d'organisation et/ou d'évolution des systèmes d'information, afin d'améliorer la qualité et les délais de production de son information comptable et financière.

## **2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise**

### **a. Typologie des risques**

Les risques encourus par LCL Emissions sont des risques de crédit, de marché, et de liquidité concernant les actifs d'adossement des émissions réalisées.

Par ailleurs, LCL Emissions est exposée à des risques transversaux : risque de non-conformité et risque juridique, risque opérationnel, risque informatique et risque comptable.

### **b. Dispositif de contrôle des risques**

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité de LCL Emissions repose sur :

- la définition d'une stratégie risques pour l'activité, qui impose un adossement des opérations et définit les produits autorisés ; la stratégie risque précise également les limites applicables aux expositions résiduelles qui peuvent être portées par LCL Emissions;
- une validation de ce dispositif en Comité Risques du groupe Amundi ;
- une surveillance des risques de contrepartie, du correct adossement des opérations et du respect des règles de gestion.

En 2018, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

### **c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité**

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de la corruption, fait l'objet d'une revue mensuelle lors du comité Conformité. Lors de ce Comité, les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

En 2018, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

### **d. Dispositif de Sécurité Financière**

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des diligences d'entrée en relation en fonction de la typologie des clients et de leur lieu de résidence.

Le placement des notes émises par LCL Emissions est effectué par Amundi Finance qui en assure la commercialisation uniquement au profit de distributeurs et clients directs institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et contrats de distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués, répertoriés et validés par la Compliance dans un système informatique dédié.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement exposées.

En 2018, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

### **e. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière**

LCL Emissions publie des comptes individuels, qui sont consolidés dans les comptes du groupe Amundi et de ses actionnaires.

La Direction Financière du groupe Amundi assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers de LCL Emissions.

La Direction Financière met en œuvre les systèmes d'information comptable et financière lui permettant d'élaborer les données de LCL Emissions dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le manuel des procédures comptables du groupe Amundi, mis à jour annuellement, ainsi que par une cartographie des outils et processus concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière. La formalisation des procédures relatives aux contrôles est également réalisée.



Elle se dote, conformément aux recommandations en matière de contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière au sein de la Direction Financière s'appuie sur les contrôles exercés d'une part par les équipes de la Comptabilité, du Contrôle de gestion et de la trésorerie, et d'autre part par une cellule de contrôle comptable dédiée, rattachée directement au Directeur Financier. Ce dispositif est complété par un contrôle permanent comptable assuré par une équipe indépendante, rattachée à la Direction des Risques.

#### **f. Relations avec les Commissaires aux comptes**

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de LCL Emissions les conclusions de leurs travaux.

#### **g. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)**

L'Inspection du groupe Amundi assure le contrôle périodique de LCL Emissions, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement

Le plan d'audit est établi sur la base du programme pluriannuel d'audit découlant de la cartographie des risques du Groupe Amundi.

L'objectif du programme pluriannuel est de couvrir le périmètre d'audit (calé sur le périmètre des entités surveillées) sur une période de 5 ans au maximum et la fréquence moyenne retenue est de l'ordre de 3 ans.

#### **h. Dispositif de contrôle de la Continuité d'Activité**

Le plan de continuité d'activité (PCA) de LCL Emissions est intégré dans celui d'Amundi.

Le PCA décrit les solutions de secours et leurs modalités de mise en œuvre en fonction du scénario de crise opérationnelle concerné et est validé en comité de niveau direction : le Comité de Sécurité d'Amundi.

Ce dispositif opérationnel comporte cinq éléments clés :

- un dispositif de gestion de crise qui s'appuie sur une organisation et des moyens disponibles 24 h/24 et 7 j/7 afin notamment d'alerter, analyser ou suivre la situation mais également de décider ou de communiquer ;
- un plan de repli utilisateurs (PRU) activable en 4 h qui repose, pour les entités parisiennes, sur un site situé à 25 kilomètres de Paris comprenant 250 positions dédiées qui peuvent être étendues à 700 en cas de besoin et sur une plateforme de travail à distance permettant 1 000 connexions simultanées ;

- un plan de secours informatique (PSI) activable en 4 h qui s'appuie sur 2 data centers gérés en actif/actif avec redondance des plateformes ;
- un contrôle du plan de continuité des prestataires.
- un dispositif de pilotage du plan de continuité d'activité (PCA) reposant sur une organisation transverse. Amundi réalise des analyses d'impact sur les activités (BIA) pour chacun de ses métiers, définissant pour chaque processus un niveau de criticité et des besoins nécessaires afin de maintenir l'activité considérée.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement entretenu et testé annuellement.

Au cours de l'année 2018, des tests ont été menés sur le PCA d'Amundi :

- un test PSI a été réalisé du 10 au 18 novembre 2018,
- un PRU a été mené le 21 juin 2018.

\* \* \*

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de LCL Emissions et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ci-avant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen de reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

# RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## (Article L.225-37 du Code de Commerce)

### Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

#### Jean-Philippe BIANQUIS

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
LCL EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI ISSUANCE	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI AUSTRIA GmbH (absorbée le 01/05/2018) *	Vice-Chairman of the Supervisory Board	
LRP	Administrateur	
dnA	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

#### Issiaka BERETE

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Directeur Général et Administrateur	
LCL EMISSIONS	Directeur Général et Administrateur	
AMUNDI ISSUANCE	Directeur Général et Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

#### Pierre BOSIO

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE *	Directeur Général et Dirigeant Effectif	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS *	Directeur Général et Administrateur	
LCL EMISSIONS *	Directeur Général et Administrateur	
AMUNDI ISSUANCE *	Directeur Général Délégué	
LRP *	Administrateur	
Amundi Real Assets Company - ARAC	Administrateur	
ANATEC *	Censeur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

### Jean-François DUPOUY

Société	Fonction	Représenté
LCL OBLIGATIONS EURO	Président du Conseil d'Administration	
LCL EMISSIONS	Administrateur	
ANGLE NEUF SAS	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

### Paul ESPAGNO

Société	Fonction	Représenté
LCL OBLIGATIONS MOYEN TERME EURO *	Président du Conseil d'Administration	
LCL EMISSIONS *	Administrateur	
CARIOU HOLDING	Membre du Comité de Surveillance	LE CREDIT LYONNAIS

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

### Frédéric FOUQUET

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Administrateur	
AMUNDI ISSUANCE	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

### Béatrice PAILLOLE

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI ISSUANCE *	Directeur Général et Administrateur	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS *	Directeur Général Délégué	
LCL EMISSIONS *	Directeur Général Délégué	
AMUNDI FINANCE *	Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

### Gilles RAYNAUD

Société	Fonction	Représenté
LCL OBLIGATIONS MOYEN TERME EURO	Président du Conseil d'administration	
Financière Lumis *	Directeur Général	
LCL EMISSIONS	Administrateur	
Financière Lumis *	Membre du Comité de Direction	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

## Christine SAUNIER

Société	Fonction	Représenté
LCL EMISSIONS *	Administrateur	
ANGLE NEUF SAS	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

## Conventions règlementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

## Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Néant.

## Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

## Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

### **Président du Conseil d'Administration**

Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS

### **Directeur Général**

Monsieur Issiaka BERETE

### **Administrateurs**

Monsieur Issiaka BERETE

Jean-François DUPOUY

Monsieur Frédéric FOUQUET

Monsieur Gilles RAYNAUD

### **Commissaire aux Comptes**

Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

représenté par Monsieur Laurent TAVERNIER

## **Présentation des travaux du Conseil d'Administration**

### **Au cours de l'exercice :**

Votre Conseil d'Administration s'est réuni trois fois au cours de l'exercice, notamment sur les points suivants :

#### **Conseil d'Administration du 29 mars 2018**

- Démission d'un Administrateur, Madame Christine SAUNIER
- Cooptation d'un Administrateur, Monsieur Jean-François DUPOUY
- Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 et arrêté des comptes de l'exercice
  - Rapport de gestion
  - Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

#### **Conseil d'Administration du 26 juillet 2018**

- Démission du Directeur Général Délégué, Madame Béatrice PAILLOLE à compter du 26 juillet 2018
- Rapport d'activité, examen et arrêté des comptes semestriels de la société au 30 juin 2018
- Renouvellement du Programme d'Emission d'Obligations

#### **Conseil d'Administration du 17 août 2018**

- Démission du Directeur Général, Monsieur Pierre BOSIO à compter du 1er septembre 2018
- Nomination d'un nouveau Directeur Général, Monsieur Issiaka BERETE, à compter du 1er septembre 2018
- Démission de deux Administrateurs :
  - Monsieur Pierre BOSIO, à compter du 1er septembre 2018
  - Monsieur Paul ESPAGNO, à compter du 17 août 2018
- Cooptation de deux Administrateurs :
  - Monsieur Issiaka BERETE ; à compter du 1er septembre 2018
  - Monsieur Gilles RAYNAUD, à compter du 17 août 2018

### **Depuis la clôture de l'exercice :**

#### **Conseil d'Administration du 19 mars 2019**

- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration, sous condition suspensive de l'approbation par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du renouvellement de son mandat d'Administrateur
- Confirmation du mandat du Directeur Général, sous condition suspensive de l'approbation par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du renouvellement du mandat d'Administrateur du Président

- Arrivée à échéance du mandat de quatre Administrateurs :
  - Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS
  - Monsieur Issiaka BERETE
  - Monsieur Frédéric FOUQUET
  - Monsieur Gilles RAYNAUD
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement du mandat des Administrateurs cités ci-dessus
- Renouvellement du Programme d'Emission d'Obligations
- Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 et arrêté des comptes de l'exercice
  - Rapport de gestion
  - Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire



## Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce, nous devons rendre compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social détenant au moins un mandat dans une société, contrôlée par la Société ou qui la contrôle, dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Nous devons indiquer également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux détenant au moins un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

A ce titre, nous vous informons que la Société n'a versé ni rémunération, ni avantage en nature, ni jetons de présence à ses mandataires sociaux au cours de l'année 2018. De plus, aucun plan d'options (options d'achat ou options de souscription) n'a été mis en place au sein de la Société.

Certains mandataires sociaux exercent un mandat dans une société, contrôlée par la Société ou qui la contrôle, dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Cependant la rémunération qu'ils perçoivent de la part de cette société n'est pas liée à leur mandat mais à leur activité principale en tant que salariés du groupe Amundi et plus largement du groupe Crédit Agricole S.A., actionnaire indirect principal de la Société. Ils reçoivent, à ce titre, une rémunération et des avantages conformes aux grilles de classification en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole S.A..

Conformément à la politique interne du groupe Crédit Agricole S.A. relative aux salariés qui n'exercent pas de mandats sociaux au sein des sociétés cotées du groupe Crédit Agricole S.A., Amundi ne communique pas cette rémunération et ces avantages à ses filiales.

Enfin, il est rappelé que les Président, Directeur Général, Directeur Général Délégué ne perçoivent au titre de leur mandat aucune rémunération de quelque nature que ce soit.

De ce fait, les résolutions prévues à l'article L.225-37-2 du Code du Commerce deviennent sans objet et aucune résolution de cette nature ne sera soumise à l'Assemblée Générale.

## Limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général

Les pouvoirs du Directeur Général ne font pas l'objet de limitations par le Conseil d'Administration.

## Référence à un code de gouvernement d'entreprise

A titre d'information, compte tenu de son activité spécifique la Société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

## Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent à l'article 17 des statuts de la Société.

---

# 02

## Rapports des Commissaires aux Comptes

**LCL Emissions**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2018)**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2018)**

A l'assemblée générale  
**LCL Emissions**  
90 boulevard Pasteur  
75015 Paris

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LCL Emissions relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable exposés dans la note 3 "Principes comptables et méthodes d'évaluation" de l'annexe aux comptes annuels relatifs aux nouveaux règlements ANC applicables à partir de l'exercice 2018.

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

## **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur, prévues par les dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, nous ne pouvons attester l'exactitude et la sincérité des informations sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LCL Emissions par votre assemblée générale du 6 décembre 2010.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la huitième année de sa mission sans interruption, dont quatre années depuis que la société, de par son activité d'émission, est devenue une entité d'intérêt public.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### *Rapport au conseil d'administration*

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les

fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2019

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Laurent Tavernier



## **LCL EMISSIONS**

**90 Boulevard Pasteur  
75015 PARIS**

**Etats financiers au 31 décembre 2018  
en milliers d'euros**

## BILAN ACTIF

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé <b>TOTAL I</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Prêts	490 300		490 300	603 200
<b>TOTAL II</b>	<b>490 300</b>	<b>0</b>	<b>490 300</b>	<b>603 200</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
<b>CREANCES</b>				
Autres créances	1 916		1 916	918
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	183	0	183	183
Disponibilités	2 627 395		2 627 395	1 077 734
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL III</b>	<b>2 629 494</b>	<b>0</b>	<b>2 629 494</b>	<b>1 078 835</b>
Frais émission d'emprunts à étaler <b>IV</b>			0	
Primes remboursement des obligations <b>V</b>	0		0	0
Ecart de conversion actif <b>VI</b>			0	
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>	<b>3 119 794</b>	<b>0</b>	<b>3 119 794</b>	<b>1 682 035</b>

## BILAN PASSIF

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="2 225"/> )	2 225	2 225
Réserve légale	53	37
Réserves réglementées (dont rés. prov. Cours <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value=""/> )	0	0
Report à nouveau	922	619
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>272</b>	<b>319</b>
<b>RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION</b>		
<b>TOTAL I</b>	<b>3 473</b>	<b>3 201</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL II</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>TOTAL III</b>		
<b>DETTES</b>		
Autres emprunts obligataires	3 111 811	1 676 863
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	8	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 341	1 783
Autres dettes	162	188
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
<b>TOTAL IV</b>	<b>3 116 322</b>	<b>1 678 834</b>
Ecarts de conversion passif <span style="float: right;"><b>V</b></span>		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>3 119 794</b>	<b>1 682 035</b>

Résultat de l'exercice en centimes	271 910,24
Total du bilan en centimes	3 119 794 297,90

## HORS BILAN (en liste)

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Swaps actions	2 622 067	1 073 319
Swaps de taux	4 414	4 414
<b>TOTAL DES SWAPS</b>	<b>2 626 481</b>	<b>1 077 733</b>
Avals cautions et garanties données	0	0
Avals cautions et garanties reçues	0	0
<b>TOTAL DES AVALS ET CAUTIONS ET GARANTIES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Garanties reçues d'Etablissements de Crédit	3 111 783	1 692 968
<b>TOTAL DES GARANTIES RECUES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>3 111 783</b>	<b>1 692 968</b>

(\*) Au 31 décembre 2018, la juste valeur nette des swaps actions est en moins-value de 140 millions d'euros et la juste valeur nette des swaps de taux est en plus-value de 7 milliers d'euros.

## COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Désignation : LCL EMISSIONS

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Autres produits			0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>I</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Autres achats et charges externes			11 760	7 743
Impôts, taxes et versements assimilés			0	0
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Autres charges			0	0
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>II</b>	<b>11 760</b>	<b>7 743</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>-11 760</b>	<b>-7 743</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée		<b>III</b>		
Perte supportée ou bénéfice transféré		<b>IV</b>	0	0
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Autres intérêts et produits assimilés			36 501	58 259
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>V</b>	<b>36 501</b>	<b>58 259</b>
Intérêts et charges assimilées			24 346	50 054
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>		<b>VI</b>	<b>24 346</b>	<b>50 054</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			<b>12 155</b>	<b>8 205</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>			<b>395</b>	<b>462</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>VII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>VIII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		<b>IX</b>		
Impôts sur les bénéfices		<b>X</b>	123	143
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>			<b>36 501</b>	<b>58 259</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>			<b>36 229</b>	<b>57 940</b>
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>			<b>272</b>	<b>319</b>

# A N N E X E S

## 1. FAITS CARACTERISTIQUES

### Evènements significatifs de l'exercice 2018

L'année 2018 est marquée par la poursuite de l'activité d'émission de titres obligataires conformément aux prévisions.

### Variation des capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 3 472 612,79 euros au 31 décembre 2018 contre 3 200 702,55 euros au 31 décembre 2017.

L'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2018 a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2017, soit 319 081,53 euros, en réserve légale pour 15 954,08 euros et en report à nouveau pour 303 127,45 euros.

Le résultat au 31 décembre 2018 est un bénéfice de 271 910,24 euros.

## 2. EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Néant.

## 3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

### Présentation des comptes

Les informations relatives à l'exercice 2018 sont indiquées dans les états financiers et l'annexe en milliers d'euros.

### Principes généraux

La présentation des états financiers de LCL EMISSIONS est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 (qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables relatif au Plan comptable général), ainsi qu'aux règles définies par Crédit Agricole SA agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

### Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter de
Règlement ANC n°2017-01 relatif au PCG concernant le traitement comptable des opérations de fusion et assimilées.	30/12/2017	2018
Règlement 2018-01 relatif au changements de méthodes comptables, changements d'estimation et correction d'erreur	20/04/2018	2018
<i>L'application de ces nouveaux règlements ne concernent pas LCL Emissions sur la période.</i>		

### Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition.

### Titres de participation et de filiales

Les titres de participations et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

Dans la liste des filiales et participations, le chiffre d'affaires et le résultat sont ceux de l'exercice en cours, sous réserve de leur approbation par les assemblées générales ordinaires.

### Instruments Financiers à terme

Les IFT (instruments financiers à terme de taux ou de performance) sont souscrits à chaque début d'émission en couverture des EMTN.

Le nominal de ces instruments financiers à terme est comptabilisé en hors bilan.

Les produits et charges relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couvertures ne sont pas reconnues au bilan.

Les principes comptables applicables aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture ont été modifiés par le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 (PCG art. 628-6 à 628-17 nouveaux) et par sa note de présentation. Ces nouveaux principes sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et ce de manière rétrospective.

Dans la mesure où les instruments financiers à terme contractés par LCL Emissions sont déjà comptabilisés en opération de couverture des émissions réalisées, l'application de l'ANC 2015-05 n'a pas d'impact sur les comptes de LCL Emissions.

#### Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale et ventilées en fonction de leur nature.

Les créances ont fait l'objet de dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances et les dettes sont évaluées selon la méthode dit du prorata temporis et comptabilisées en contrepartie de compte de résultat.

#### Valeurs mobilières de placement

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais exclus. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. Les moins-values éventuelles par rapport à la valeur probable de négociation, déterminée ligne à ligne, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

#### Charges et produits

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

#### Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt figurant aux comptes de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale de 3,3%.

#### Intégration fiscale

LCL EMISSIONS est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans le groupe d'intégration fiscale d'AMUNDI.

#### Régime des sociétés mères

LCL EMISSIONS fait partie de l'ensemble consolidé du groupe AMUNDI.

#### Composition du social

Le capital de LCL EMISSIONS est composé exclusivement de 139 063 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 16 euros.

#### Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.



## 4. NOTES SUR LE BILAN

### Immobilisations

(Tableau 1 – Immobilisations)

Un prêt de 490 300 milliers d'euros a été octroyé à la centrale de trésorerie du groupe Amundi.

### Amortissements

Il n'y a pas d'amortissements au 31/12/2018.

### Emprunts et dettes financières (Tableau 2 – états des échéances des créances et dettes)

Au 31 décembre 2018, le montant des emprunts et dettes financières s'élève à 3 111 811 milliers d'euros.

L'échéance des titres obligataires en circulation est comprise entre 2018 et 2030.

### Charges à payer

(Tableau 3 – Détail des charges à payer)

Le poste Charges à payer est composé de factures non parvenues pour 4 341 milliers d'euros, de charges à payer concernant les engagements sur les swaps de performance pour 39 milliers d'euros, des intérêts bancaires pour 8 milliers d'euros et l'impôt à payer pour 123 milliers d'euros.

### Produits à recevoir

(Tableau 4 – Détail des produits à recevoir)

Les autres créances sont composées d'intérêts courus à recevoir sur les swaps inscrits en hors bilan pour un montant de 1 796 milliers d'euros.

### Capitaux propres

(Tableau 5 – Variations des capitaux propres)

### Tableau de Financement

(Tableau 6 – Tableau de financement)

### Tableau détaillé des sociétés mères consolidant les comptes de la société

(Tableau 7 – Identité des sociétés mères)

L'identité des sociétés mères est présentée en annexes.

### Honoraires CAC

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale au niveau d'AMUNDI.

En conséquence, l'information relative aux honoraires de commissaire aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du groupe AMUNDI.

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### Engagements de hors bilan

Les montants en hors bilan se décomposent en :

- Engagement de garantie reçu pour un montant de 3 111 783 milliers d'euros qui correspond à la garantie consentie par Amundi Finance sur les actifs de couverture,
- Swaps de performance de l'activité pour un notionnel de 2 622 063 milliers d'euros,
- Swaps de taux pour un notionnel de 4 414 milliers d'euros.

## Tableau 1 - IMMOBILISATIONS

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2018

CADRE A - IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations, apports, virements
Frais établissement et de développpt	TOTAL I		
Autres postes immobilis. incorporelles	TOTAL II		
	TOTAL III	0	0
Prêts et autres immobilisations financières		603 200	490 300
	TOTAL IV	603 200	490 300
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		<b>603 200</b>	<b>490 300</b>

CADRE B - IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immo. fin d'exercice
	par virement de poste à poste	par cession, mise HS, mise en équivalence		
	TOTAL III			
Prêts et autres immobilis. financières		603 200		490 300
	TOTAL IV	0	603 200	490 300
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				

## Tableau 2 - ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2018

CADRE A	ETATS DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
	Prêts	490 300	490 300	
	Groupe et associés	120	120	
	Débiteurs divers (dont pension titres)	1 796	1 796	
	<b>TOTAUX</b>	<b>492 216</b>	<b>492 216</b>	<b>0</b>

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Autres emprunts obligataires	3 111 811	20 275	349 180	2 742 356
	Fournisseurs, comptes rattachés	4 341	4 341		
	Sécurité sociale, aut.org.sociaux				
	- impôt bénéfices	123	123		
	Autres dettes (pension titres)	39	39		
	<b>TOTAUX</b>	<b>3 116 314</b>	<b>24 778</b>	<b>349 180</b>	<b>2 742 356</b>

### Tableau 3 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2018

Charges à payer		Montant
40100000	Fournisseurs	1
40800000	Fourn. - fact. non parvenues	74
40800009	Fourn. - fact. non parvenues GL	4 266
45100500	Groupe - Dette IS Exercice	123
46869999	charges à payer - swap	39
51861010	Intérêts bancaires à payer_MX	8
<b>Situation à la cloture de l'exercice</b>		<b>4 511</b>

### Tableau 4 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation : LCL EMISSIONS

31/12/2018

Produits à recevoir		Montant
45100100	Groupe - Cpts courants acomptes IS	120
46879999	Produits a recevoir / Swap	1 796
<b>Situation à la cloture de l'exercice</b>		<b>1 916</b>

## Tableau 5 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation :

LCL EMISSIONS

31/12/2018

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		3 201
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		3 201
		En plus
		En moins
Variations du capital		0
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		272
<b>SOLDE</b>	0	272
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		3 473

## Tableau 6 - TABLEAU DE FINANCEMENT

Désignation :

LCL EMISSIONS

31/12/2018

Emplois	Exercice N	Exercice N-1	Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	272	319
Acquisitions élmts actif immob. - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières		598 800	Cessions élmts actif immobilisé - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières	112 900	
Charges à répartir sur plusieurs exercices Réduction capitaux propres			Augmentation capitaux propres - Capital ou apports - Autres capitaux propres		
Remboursst dettes financières			Augmentation dettes financières	1 434 948	364 825
<b>TOTAL EMPLOIS</b>		598 800	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	1 548 120	365 144
<b>RESSOURCE NETTE</b>	<b>1 548 120</b>		<b>EMPLOI NET</b>	<b>0</b>	<b>233 656</b>
<b>Variation du fonds de roulement net global</b>					
			<b>Besoins (B)</b>	<b>Dégagements (D)</b>	<b>Solde N (D-B)</b>
<b>VARIATIONS EXPLOITATION</b>					
Variations des actifs d'exploitation					
- Stocks et en-cours					
- Avances et acomptes versés sur commandes					
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances					
Variations des dettes d'exploitation					
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes					
				2 558	
		<b>TOTAUX EXPLOITATION</b>		<b>2 558</b>	
<b>A VARIATION NETTE EXPLOITATION</b>				<b>2 558</b>	<b>-1 455</b>
<b>VARIATIONS HORS EXPLOITATION</b>					
Variations des autres débiteurs					
Variations des autres créditeurs					
			998		
			26		
		<b>TOTAUX HORS EXPLOITATION</b>	<b>1 024</b>		
<b>B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION</b>				<b>-1 024</b>	<b>-2 003</b>
<b>TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT</b>				<b>1 534</b>	<b>-3 458</b>
<b>VARIATIONS TRESORERIE</b>					
Variations des disponibilités					
Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque					
			1 549 654		
		<b>TOTAUX TRESORERIE</b>	<b>1 549 654</b>		
<b>C VARIATION NETTE TRESORERIE</b>				<b>-1 549 654</b>	<b>237 114</b>
<b>VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE</b>				<b>-1 548 120</b>	<b>233 656</b>

## Tableau 7 - IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Désignation :

LCL EMISSIONS

31/12/2018

Dénomination sociale - N° Siren - Siège social			Forme	Montant du Capital	% détenu
CREDIT AGRICOLE	784 608 416	12 place des etats-unis 92127 MONTRouGE CEDEX	SA	8 599 311	68%
AMUNDI	314 222 902	91 / 93 boulevard Pasteur 75015 PARIS	SA	504 261	100%

Les états consolidés des sociétés mères font partie intégrante de leur Document De Référence disponible :

-Pour Crédit Agricole sur le site internet :<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>

-Pour AMUNDI sur le site internet : <http://legroupe.amundi.com>



## **LCL Emissions**

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2018)**



## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018)**

Aux Actionnaires  
**LCL Emissions**  
90 boulevard Pasteur  
75015 Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### ***CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE***

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

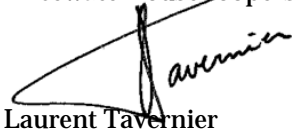
***CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE***

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvé par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 mars 2019

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Laurent Tavernier

---

# 03

## Déclaration du Directeur Général

**LCL EMISSIONS**  
**Société Anonyme**  
**Au capital de 2 225 008 euros**  
**Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris**  
**529 234 940 RCS Paris**

**Déclaration du Directeur Général**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société.

Les informations financières présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des Commissaires aux comptes.

Paris, le 26/03/2019



Issiaka BERETE  
Directeur Général

## MENTIONS LÉGALES

### **LCL Emissions**

Société Anonyme au capital social de 2 225 008 euros  
Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 90, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - Site Internet : [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

Siren : 529 234 940 RCS Paris - Siret : 52923494000011 - Code APE : 6420 Z - N° Identification TVA : FR05529234940